

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Chers collègues, je sens qu'il règne un petit air de vacances. L'esprit est léger. Vous avez raison, ce sera court.

Je demande à Mme Ayot de faire l'appel. Merci.

Madame Suzelle AYOT, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMOIN, FALCO, GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, QUET, TRONC, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, BLANCHON, BERNARDET, GRIMALDI, SLOTALE, RAOULT, MAYOR (jusqu'au point 9 – Pôle social du quartier des Échoppes – Travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle d'une ancienne maison de retraite – Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône), GODIN, BRAHMIA, SIERRA, GOUIN, PLANELLES, LEBAN, CAILLAT, CRIADO.

Absents excusés :

M. ARAGNEAU, Adjoint au Maire, procuration à Mme AYOT
Mme ALVERNHE, Conseillère Municipale, procuration à M. BREMAUD
M. GEFFRAULT, Conseiller Municipal, procuration à M. RAOULT
M. PRIAUD, Conseiller Municipal, procuration à M. BERNARDET
Mme CAMBILLAU, Conseillère Municipale, procuration à Mme SANTINI
M. MAYOR, Conseiller Municipal (à partir du point 10 – Demande de subvention dans le cadre de l'aide aux maires bâtisseurs du fonds vert)
Mme DECOMBIS, Conseillère Municipale, procuration à M. SIERRA
Mme LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRAMONTIN
Mme REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Mme BRAHMIA
M. PRÉTOT, Conseiller Municipal, procuration à M. PLANELLES
Mme BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à M. GARCIA
M. POLETTO, Conseiller Municipal, procuration à M. CAILLAT

Absent :

M. GABANOU, Conseiller Municipal

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Nous allons procéder aux communications d'usage, comme à l'accoutumée.

Cette fois, et on ne s'en plaindra pas, nous n'avons pas de décès à déplorer proches de la collectivité, d'hommes et de femmes publics qui ont donné de leur temps et de

leur responsabilité dans le cadre des activités publiques. J'en viens donc directement aux informations et aux communications.

Tout le monde le sait pour l'avoir lu dans la presse et pour avoir été invité à diverses manifestations de cette association, qui m'a fait le plaisir et l'honneur de l'annoncer moi-même, leur plus grande fête, la Fête des bergers, éditée par le Comité des bergers, est labellisée « plus belle fête de France ». Ils rejoignent ainsi le cortège de 60 communes en France qui ont le privilège de le détenir. Cette distinction, décernée par l'association Les plus belles fêtes de France, valorise la qualité et l'authenticité des fêtes et met également à l'honneur les territoires au travers des bénévoles qui œuvrent pour la réussite et la pérennisation de nos traditions.

C'est pourquoi je tenais à féliciter M. Jean-Claude Louis, président du Comité des bergers, mais aussi Marie-Madeleine, son épouse, ainsi que tous les membres de l'association pour leur disponibilité et le travail qu'ils fournissent passionnément afin d'offrir aux amoureux de la Provence ces moments festifs qui contribuent à faire bien vivre nos traditions.

Comme le dit Jean-Claude, la Fête des bergers et des traditions, la *Fèsto di pastre*, incarne l'âme du territoire d'Istres, attaché à ses racines pastorales et à cette tradition provençale. Ce label apporte un écho national, une reconnaissance. Il célèbre ce que nous sommes : une terre de Provence, une terre de mémoire. Une fête traditionnelle et populaire la célèbre, que nous faisons chaque année à travers un devoir de transmission.

Pour information, comme l'a annoncé le directeur général des éditions Michelin le 2 juin dernier lors de la soirée de l'association organisée au Sénat avec le soutien et la participation de Stéphane Bern, cet événement figurera en bonne place dans le prochain *Guide Michelin* dédié aux fêtes, qui paraîtra en novembre 2025.

C'est une juste reconnaissance, car, depuis bientôt 49 ans, la Fête des bergers est devenue un événement incontournable qui attire chaque année des milliers de personnes, des amoureux de la tradition provençale et de ses costumes. La Fête des bergers à Istres est un hommage à la tradition provençale, à la transhumance et à la terre de la Crau. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion de voir cette fête bien sûr en direct, en y participant, mais aussi à la télévision, par de nombreux reportages sur TF1 sur cette fête, fête de la transhumance, fête de la reconnaissance de la terre de Crau.

Chaque année, des moments forts la rythment :

- le loto des bergers ;
- un grand concert ;
- la journée pastorale sur le domaine du Deven, avec les moutons, les chèvres, les promenades en calèche, les stands associatifs, les jeux de kermesse, les gardians, et, bien sûr, la buvette conviviale avec la restauration ;
- le repas-spectacle hébergé à la Halle polyvalente ;
- la messe provençale au domaine de Sulauze ;
- le grand défilé de la transhumance en centre-ville, avec plus de 3 000 bêtes de Christian Trouillard du domaine de la Massuguière, moutons, chèvres du Rove et ânes de Provence, sans aucun doute le troupeau le plus impressionnant et important qui traverse une ville, une véritable rivière de moutons, accompagnés par les bergers de la Crau, la *Caretto ramado*, charrette fleurie, de Saint-Rémy-de-Provence, les ânes et les gardians de toute la région, les groupes folkloriques, ainsi que les nombreux attelages ;

- le spectacle clôture par les groupes participants au défilé.

Ainsi, notre ville a plusieurs facettes. Résolument tournée vers l'avenir avec son pôle aéronautique et des services municipaux de pointe, elle ne renie pas son passé et ses transmissions, bien au contraire : avec des manifestations telles que la Fête des bergers, elle les célèbre toutes. Je suis reconnaissant à tous ces bénévoles passionnés par notre identité provençale qui œuvrent tout au long de l'année afin d'offrir un programme exceptionnel de grande qualité, mettant ainsi en valeur les racines de notre belle région.

Rendez-vous donc en novembre 2025 pour célébrer ensemble les bergers et la tradition istréenne, une reconnaissance de plus qui témoigne que, entre modernité et tradition, la Ville a surtout choisi une notion d'équilibre. Elle a su toujours conjuguer son histoire avec sa vision d'avenir. Pour rappel, Istres a reçu en janvier 2024 une labellisation en tant que *Ciéuta mistralenco*, témoignant de notre engagement à faire vivre la langue ainsi que la culture provençale. Merci, Madame Camoin.

Je voudrais que l'on rappelle pour mémoire mon élection récente à la présidence du GIPREB, non pas pour un titre de gloire, mais surtout pour vous dire les raisons qui m'ont amené à accepter cette présidence, ayant reçu la demande expresse de divers pairs, notamment des maires. J'étais d'abord vraiment surpris d'être sollicité, mais j'ai répondu présent, car deux dossiers majeurs sont aujourd'hui en cours :

- Tout d'abord, par l'intervention forte du président de la région, Renaud Muselier, la réouverture du canal du Rove, qui mettra en scène des crédits importants, plus de 75 % du financement total de l'opération, avec la prise de responsabilité dans la construction du dossier, puisque le président a dit que, si personne ne le faisait, il s'érigerait en maître d'ouvrage de l'opération. C'est donc un dossier important.
- Ensuite, la dérivation de la centrale de Saint-Chamas, sur laquelle nous avons buté depuis des années, avec une notion assez utopique à une époque, qui a entraîné moult polémiques, au-delà de l'aspect chiffré, mais aussi du bien-fondé du tracé. Celui-ci a encore été repris.

C'est pour cela que j'ai accepté de le faire, en termes de force d'appoint et d'accompagnement sur ces deux dossiers, mandaté par Olivier Darrason. Je serai à ses côtés et aux côtés de la Région pour qu'ils puissent avancer. Je serai accompagné par Mme Tramontin, qui, en tant que présidente du SYMCRAU, mais bientôt sans doute d'autres choses aussi, est une valeur sûre et reconnue pour tout ce qui se rapporte à la défense de l'hydraulique. Je continuerai aussi la représentation de la Ville d'Istres à travers Mme Nicole Joulia et M. Yves Garcia dans les travaux qui ont été menés jusqu'alors.

Voilà donc les raisons qui m'ont conduit à accepter la proposition qui m'était faite. Sur le premier dossier, j'ai regretté longtemps – et je l'ai dit, c'est pour cela que je ne m'étais pas mis en première ligne – que l'État fasse l'objet de joutes de combats entre les opérateurs publics, dont EDF, allant jusqu'à une multitude de procès. Ce sont des gestes symboliques qui mettaient des gerbes au pied de je ne sais quoi, qui n'ont finalement fait que corser la situation, la rendre encore plus raide, encore plus dure, allant jusqu'à des procès d'envergure qui n'ont abouti à strictement rien, d'autant que les protagonistes prenaient les éléments les plus âpres dans les joutes oratoires. Je me souviens que, à l'époque, le président avait choisi Corinne Lepage, une adversaire notoire du gouvernement, comme avocate, ce qui ne montrait pas une volonté de recherche d'un consensus pour aboutir à une solution.

Ma vision a donc toujours été en retrait, et c'est pour cela que je ne suis pas apparu jusqu'à ce jour. On me l'a demandé. Aujourd'hui, ma vision est de rapprocher les

points de vue par la discussion et le consensus, comme je peux le faire à travers le LAB territorial. Didier Khelfa, dont je salue le travail, a ouvert la voie et m'a inspiré par cet état d'esprit durant toute sa mandature. Il correspond tout à fait au mien, et c'est parce que cet état d'esprit a été le sillon nouveau de l'action du GIPREB que j'ai pu appréhender cette responsabilité. Nous aidons tous deux à avoir un dispositif opérationnel qui convienne surtout à tous et qui apporte un bien-être à tous.

Pour la réouverture du tunnel du Rove, le président Muselier a montré sa détermination par l'investissement important de la Région dans l'opération et par la création du Comité de l'étang, au sein duquel Suzelle Ayot siège comme représentante de la Région.

Ces deux dossiers seront les plus déterminants de notre action, mais ils ne se limiteront pas à l'étang. Je considère bien sûr qu'il est majeur et que l'eau est la base, avec l'émergence petit à petit d'une meilleure qualité, mais il est aussi important pour moi d'avoir une vue d'ensemble enrobant l'étang pour en faire un territoire complet. Le cadre de vie est un cadre avec des routes en existence, où l'on participe à un champ de vision, on intègre des flux qui vous amènent à le traverser et, à travers tout cela, on a une ambiance de vivre.

Notre but est donc de considérer que, à partir de l'eau, un écosystème doit être engagé, sur lequel nous devons avoir une vue tout à fait cohérente pour que les communes puissent avoir chacune, en fonction de leur programme personnel, une vision d'avenir. Un de mes rôles sera effectivement de coordonner ceux qui veulent faire du tourisme, ceux qui sont liés à autre chose, et de faire en sorte que ces activités vivent ensemble et ne soient pas concurrentes.

Je suis aussi intéressé pour que l'équilibre puisse se faire. Aujourd'hui, avec l'actualité importante dont nous apprécions les conséquences positives pour notre territoire, une priorité est mise sur le monde industriel, avec la décarbonation, avec le changement de l'industrie, avec sa connotation d'industrie verte, mais une priorité n'est pas une exclusivité. Cela veut dire que nous devons faire en sorte que l'équilibre de vie pour les habitants autour de l'étang puisse se concevoir à travers ce prisme, à travers ce binôme. C'est dans ce cadre que je situe l'action que je dois mener.

Pour résumer : bien-être de notre population, notion de cadre de vie plus complète, comme je viens de le dire, intégrer le champ visuel, la manière de vivre dans la proximité, en protégeant faune et flore. Pour cela, nous, la Ville, avons autorisé de bons conseils et de bons partenariats avec la LPO depuis fort longtemps, qui est notre véritable partenaire en la matière.

Je disais que nous ne pouvons pas exclure les industries dont nous avons besoin pour produire la richesse économique et la richesse sociale de ce pilier économique, mais il ne faut pas qu'il soit dévastateur. Au contraire, il faut qu'il soit un pivot, un pilier sur lequel s'accordent les éléments de vie, de bien-être, dans un caractère le plus loisible possible. À cet égard, même si ce n'est pas lié à cela, je rappelle avec une certaine joie et soulagement que nous avons signé avec le préfet un engagement de la part de l'État pour l'autoroute Fos-Salon, qui permet d'avoir une vision d'avenir plus aérée que celle que nous connaissons aujourd'hui, avec les problèmes de superstructures, mais aussi les problèmes de sécurité et les problèmes de pollution pour les riverains, et je pense surtout à nos amis fosséens, qui se trouvent en bordure, en lisière du schéma d'infrastructure. Nous sommes sur une ligne d'espoir effective.

Avant, on attendait, on espérait, on faisait en sorte que. Nous avons maintenant l'engagement des premiers financements d'importance. Cela va nous permettre d'avancer, d'autant que nous-mêmes, en tant que Ville, avec la Métropole, nous avons inscrit le carrefour de la Transhumance, qui ne sera plus un carrefour mais un passage. Les travaux

commenceront bientôt. Cela nous permet d'espérer que nous aurons une meilleure aération de notre circulation, une meilleure fluidité, de meilleurs passages, moins d'embouteillages et une meilleure distribution sur le territoire mais aussi dans la ville, puisque ce pan de structure fait office de périphérique pour la Ville d'Istres, allant d'un quartier à un autre, surtout lorsque des zones commerciales se trouvent de part et d'autre.

Je reviens au sujet que je traitais en premier, le GIPREB, et, à travers le GIPREB, son action. Saluons également le travail que nous pourrons faire au profit de l'inscription de l'étang au patrimoine de l'UNESCO, comme l'a souhaité le maire de Martigues, Gaby Charroux. Je disais en souriant de manière un peu sceptique qu'il y avait de bons espoirs, même si, encore une fois, c'est quelque chose qui est en l'air comme cela. Lorsque l'on voit que les saucisses de Vienne ont été qualifiées d'élément fondamental dans le patrimoine mondial, nous pouvons quand même espérer avoir un bon traitement dans les appréciations. À nous de mettre les éléments qui accompagnent cela pour le justifier.

D'ailleurs, le programme Ramsar, la classification biotope des zones humides considérées comme d'importance nationale à raison de leurs fonctions écologiques, économiques, scientifiques et culturelles, sur lequel nous sommes en train de travailler, sera un domaine plus accessible et de manière peut-être plus déclarée pour avoir cet engagement vers l'UNESCO. À travers l'UNESCO, c'est une labellisation qui, on peut légitimement l'espérer, en tout cas imaginer, apporte une certaine gloire lorsqu'elle sera donnée, mais ce qui importe est le bien-être des habitants, des citoyens. Je remercie donc tous ceux qui vont concourir à cela, plus particulièrement les membres du GIPREB, parmi lesquels figureront Nicole Joulia et Yves Garcia, comme à l'accoutumée.

Une bonne nouvelle n'allant jamais seule, le GIPREB siégera à partir d'octobre au CEC. On peut considérer que c'est une bonne nouvelle, peut-être importante pour moi, mais certainement pour la Ville. Il me semble que ce soit un lien automatique, mais c'est un lien direct, évidemment. Pourquoi automatique ? Parce que ce n'est pas ma présidence qui l'amène, les pourparlers étaient déjà engagés depuis quelques mois pour que cela puisse se faire. Je crois que vous avez fait visiter les locaux hier au personnel, qui est d'une extraordinaire qualité. Le CEC est une symbolique de vie, de culture, qui montre que cette association pourra vivre dans un écosystème de qualité.

C'est dommage que les « pisse-vinaigre » ne soient pas tous là aujourd'hui. Ils ont l'habitude d'avoir des déclarations toujours très déplaisantes sur notre façon de gérer les comptes, avec beaucoup de subjectivité, avec souvent des mensonges et des éléments d'information qui viennent à côté de la réalité. Nous avons beau démontrer l'inanité de ces déclarations, l'important est de faire le buzz et d'attaquer le maire. Ce n'est pas tellement ce que nous disons, la vérité est autre. Heureusement, il y a des signaux particulièrement objectifs, qui dépassent ce que je peux dire et qui ont certainement plus de crédibilité aux yeux et aux oreilles de ceux qui l'entendent : les services fiscaux.

Chaque année, les services fiscaux font un état de situation. La Direction générale des finances publiques, ce n'est pas rien, remet aux communes les éléments de calcul et indicateurs de pilotage comptable les concernant. Pour Istres, il s'agit d'une évaluation sur 25 critères imaginant la qualité de formation d'un budget, qui peuvent avoir un total de 100 points au maximum. L'objectif de cet indicateur est de donner un éclairage sur la comptabilité et la qualité de chaque collectivité en mettant en évidence un certain nombre de points forts et, par des recommandations, certains points faibles, pour identifier les marges de progression et suivre les améliorations portées.

Cet indicateur n'est pas le seul critère d'appréciation de la fiabilité des comptes et ne constitue pas l'évaluation des politiques publiques qui, elle, découle de la politique que l'on affirme avec des critiques particulières que l'on peut faire, mais c'est un instrument

normé de mesure de la qualité comptable, notamment concernant – c'est important, écoutez bien, car on ironise souvent avec un rictus, démontrant que l'on a un côté professoral de bon aloi, meilleur en tout cas que mon expérience – la sincérité des comptes, qui permet un bon jugement et, quelquefois même, une comparaison entre les communes.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que l'évaluation 2024 fait apparaître un total de 96 sur 100, en validant 24 points sur 25. C'est, au demeurant, un excellent résultat. Je félicite bien sûr à cette occasion le service des finances de la commune, qui nous permet d'avoir cette tranquillité d'esprit lorsque nous engageons notre responsabilité sur les comptes que nous faisons voter.

Pour la petite histoire et pour être complet, même si cela ne correspond pas à la responsabilité des conseils municipaux, j'ai un exercice à côté qui s'appelle l'EHPAD, et je dirais que nous avons reçu le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous donne de manière très claire quitus sur la sincérité de ce qui est présenté avec, bien sûr, l'équilibre des comptes. Voilà. Ceux qui font ces critiques devraient donc peut-être voir les choses différemment.

Venons-en au dernier point, qui concerne l'actualité, la projection que nous pouvons imaginer et le travail sur lequel nous devons réfléchir pour que les tracasseries du moment ne deviennent pas plus pénibles qu'aujourd'hui. À l'occasion de cette forte chaleur, que l'on attribue à des périodes de canicule, nous sommes amenés depuis longtemps à avoir tout un arsenal de dispositions pour protéger les personnes les plus vulnérables, qui sont généralement associées à un côté générationnel. C'est à travers le bureau d'aide sociale que nous faisons les actions pour que ces personnes ne souffrent pas trop, même ne souffrent pas du tout, avec une présence, avec une maraude, avec des contacts, avec des visites périodiques, permanentes, qui permettent d'être à disposition à tout moment, à leur service, avec des mots et une bouteille à la main, et bien sûr d'autres éléments si c'était nécessaire.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce n'est pas uniquement au niveau de cette tranche d'âge que se situe la problématique, et que les sollicitations, les inquiétudes, les demandes se font pressantes au niveau des écoles, notamment. Nous avons déjà eu des réactions pour essayer de diminuer la température, puisque nous avons mis dans toutes les écoles un dispositif temporaire de nature à rafraîchir les ambiances et à donner un peu plus d'aération pour éviter le côté suffocant. Or, cela n'apparaît visiblement pas suffisant, surtout que l'on ne peut pas imaginer que l'on se trouvera dans une situation qui baissera à l'avenir, on a plutôt l'impression que les baromètres s'orienteront vers des pics de chaleur.

Avec Pierre Imbert et avec Nicolas Davini, nous avons donc réfléchi à un plan d'avenir, mais d'avenir proche, le plus proche possible, pour avoir une notion d'installation de climatisation dans toutes les écoles de la ville. C'est ce que je vous annonce aujourd'hui, et nous allons le faire à travers un exemple qui est déjà préinscrit dans la norme de bâti avec une école : l'école Jacqueline-Auriol. Elle nous sert à la fois d'exemple et de projection pour faire à peu près la même chose dans les bâtiments publics.

Je vais vous lire le rapport que j'ai dressé pour l'intention que je suis en train de vous développer.

Depuis quelques années, nous subissons les effets du réchauffement climatique et les températures ne cessent d'augmenter. Face à ce phénomène, depuis 2023, la Ville s'est lancée dans un vaste programme de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux et des écoles. Il s'agit d'un programme ambitieux de 10 M€ qui permet la prise en compte non seulement de la décarbonation des modes de chauffage, mais aussi des économies d'énergie et, bien sûr, de la gestion des températures lors des épisodes de

canicule. Dans cet aspect, la notion de chauffage a été mise en exergue parce que cela a été la plus importante en termes d'économies. Je vous signale que, à travers les éléments que nous avons apportés à une école, nous avons fait 35 % d'économies sur les fluides. Nous avons donc intérêt à le répéter, et en y adjoignant le côté de la climatisation.

L'école Jacqueline-Auriol a fait office de site pilote. Les résultats ont été très concluants. Les températures sont maîtrisées et permettent l'utilisation des locaux dans d'excellentes conditions. Ce programme va se développer et même s'accélérer. Ainsi, notre commune, grâce à un fort engagement en faveur de l'éducation, pourra être l'une des rares à avoir l'ensemble de ses écoles climatisées dès l'été 2026 – je cherche des endroits où on aura exactement la même comparaison, dans son intégralité en plus –, et ainsi permettre d'améliorer plus encore la qualité d'accueil des enfants et des personnels de la Ville et de l'Éducation nationale. Cette année particulièrement, l'épisode de la canicule survenu dans les dernières semaines d'école, que nous avons pallié par des moyens de rafraîchissement temporaires dans les cours d'école et sous les préaux, ne nous laisse d'autre choix que de climatiser toutes les classes.

Par ailleurs, une vaste campagne de développement d'îlots de fraîcheur avait été engagée en 2024 pour offrir aux cours d'école des arbres de grande taille et ainsi accélérer la production d'ombres. Ce programme permettra à l'ensemble des écoles de bénéficier d'un refroidissement, à l'instar de l'école Jacqueline-Auriol.

Dès cette année, les écoles Camille-Pierron, Pierre-Mendès-France, Jules-Ferry, Élise-et-Jean-Mille, la Buissonnière et la Clef des Champs seront équipées de pompes à chaleur. Les travaux d'équipement des salles de classe et l'installation des diffuseurs de climatisation seront réalisés aux vacances scolaires de la Toussaint 2025 et de février 2026. Les autres écoles seront équipées de systèmes hybrides : chaudière à condensation pour le chauffage, pour René-Calamand et Raoul-Ortollan, et pompe à chaleur pour le refroidissement. Ces équipements seront installés en plus des travaux nécessaires à la pose de diffuseurs intérieurs durant les vacances de février 2026 et de Pâques 2026.

Ainsi, si nous arrivons effectivement à structurer le plan que je viens de vous annoncer, toutes les écoles de la ville seront climatisées à la prochaine canicule, si canicule il y a.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'intégralité des communications.

B – Approbations des procès-verbaux des Conseils municipaux du 19 et 20 juin 2025

M. le MAIRE. - Je vous demande d'approuver les procès-verbaux du Conseil municipal du 19 juin et du Conseil municipal du 20 juin.

Y a-t-il une remarque, un ajout, un retrait ? (*Il n'y en a pas.*) Nous pouvons donc les considérer comme approuvés à l'unanimité.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

C – Décisions valant délibération du 31 mai au 4 juillet 2025

M. le MAIRE. - Vous avez pris connaissance des décisions valant délibération. Avez-vous des interrogations ? De toute façon, je vous rappelle que, si vous avez des questions au préalable du Conseil municipal, vous avez accès direct à M. Davini pour avoir toutes les précisions.

Monsieur Caillat.

M. CAILLAT.- Ce n'est pas sur les décisions valant délibération, je voudrais revenir une seconde sur l'annonce que vous avez faite concernant le GIPREB et l'étang de Berre.

J'ai l'impression que ce problème ressort en général tous les six ans. Nous avons connu une foultitude de ministres de l'Environnement qui sont tous venus nous dire qu'ils allaient faire le nécessaire, puis on découvre aujourd'hui que ceux que l'on pensait les plus performants ont transféré leur candidature à Paris. Je vous rappelle, mais je crois que vous le savez très bien, que nous avons lancé il y a peut-être 30 ans un référendum qui concernait l'étang de Berre, que nous avons appelé « Étang salé, étang sauvé ». Je pense même avoir dans mes archives le petit poisson rouge qui servait de base à ce référendum.

Autant je peux croire que, avec l'aide de la Région, on pourra lancer un projet d'étude concernant la réouverture du canal du Rove, ce qui peut peut-être aboutir avec beaucoup de volonté, et on le souhaite tous, autant je vois mal comment on pourra arriver à faire changer ces choses pour les chutes de Saint-Chamas, d'autant plus que l'on nous annonce encore 5 % d'augmentation à partir du 1^{er} août. La production d'électricité nous manque énormément, puisque j'ai cru comprendre qu'on achetait de l'électricité en Allemagne.

J'espère que ce ne sera pas une vaine promesse, mais je suis sûr que ce sera beaucoup, beaucoup plus dur pour Saint-Chamas que, peut-être, pour le canal du Rove, avec une réelle volonté et avec des moyens financiers correspondants. Pourquoi ne pas le rouvrir ?

Merci.

M. le MAIRE.- Si vous le permettez, Monsieur Caillat, je vous répondrai.

Je pense que vous avez raison d'exprimer un scepticisme sur les annonces. Je le tempérerais toutefois, non pas parce que je suis naïf ou inféodé à qui que ce soit, pas du tout, mais parce que les circonstances actuelles sont un peu différentes : nous avons pour la première fois des engagements arrêtés, votés, y compris pour le tunnel du Rove, qui vous apparaît, à juste titre, plus accessible que la dérivation. À partir du moment où les choses sont votées et engagées, et pour avoir travaillé de manière très, très précise et avec une qualité que l'on ne peut pas imaginer avec Olivier Darrason sur le problème de l'aéronautique, et le sachant mandaté par le préfet et, surtout, par la Région sur ce dossier, je n'ai pas d'inquiétude. Rien n'est toutefois encore terminé, puisque les choses doivent commencer.

Concernant la dérivation, vous avez effectivement raison. Je vous rappellerai ce que je disais tout à l'heure en préambule : les circonstances des discussions qui ont été menées n'ont pas permis à ceux qui pouvaient croire véritablement qu'il y avait une solution de trouver de croire que les gens qui étaient en train de se battre avaient envie de la trouver, y compris EDF, qui n'écoutait personne, et les élus, bien sûr, qui pensaient plus à leur intérêt en disant « je suis le défenseur de l'étang de Berre » à tour de rôle, allant juste à des manifestations stupides et, surtout, donnant une connotation péjorative à l'étang de Berre, que nous payons encore aujourd'hui.

Pourquoi les choses varient-elles un peu plus positivement aujourd'hui ? D'abord, parce qu'EDF n'a pas la même position. EDF a bien compris que c'est par une stratégie d'inclusion et d'insertion des dispositifs d'écosystème qu'elle pourra avoir une tranquillité de fonctionnement. Par ailleurs, à partir du moment où on considère l'eau... Alors, il y a ceux

qui disent qu'elle est précieuse, certes, et je ne dis pas qu'elle est moins précieuse qu'ailleurs, mais ce problème existe un peu moins parce que, contrairement à ce que l'on imagine, malgré les périodes de sécheresse, l'eau ne manque pas dans ce territoire. Nous avons une nappe phréatique qui est toujours de bonne qualité et en grand volume, et nous avons une adduction permanente. Il faut effectivement que nous fassions en sorte d'avoir ce qu'il faut en eau industrielle, et je peux vous dire que, dans les discussions que je mène avec les différents investisseurs sur le territoire de la ville de Fos, ils ne sont nullement inquiets pour fournir de l'eau, le port autonome le premier, parce qu'elle existe à grande échelle.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'elle existe à grande échelle qu'il ne faut pas, soit la préserver, soit augmenter. Pourquoi ? Aujourd'hui, nous considérons que cela doit être, non pas comme un élément qui va être jeté comme jusqu'à maintenant, on le voit à travers nos stations d'épuration dont les filets d'eau vont à la darse de Fos, mais comme un élément d'utilité économique. L'eau doit être considérée comme un élément d'actualité agricole et d'actualité industrielle, parce qu'on pourra en faire des stockages de production, et c'est là que la discussion sera menée. Où ? Comment ? Par qui ? Pour quel montant ? Je ne parle pas d'investissement, je parle du montant de vente qu'il y aura après.

C'est dans ce cadre un peu nouveau que nous pouvons avoir plus d'espoir.

Maintenant, et je terminerai sur ce point, vous dites que c'est cyclique. C'est sûr que l'on peut le considérer, les élections étant en novembre, mais je n'ai pas d'intérêt. Si je vous en parle, c'est parce que c'est lié au fait que j'ai été nommé président du GIPREB et que ce sera une des actions importantes. Je me souviens néanmoins que les engagements de Renaud Muselier à une certaine époque, qui remontaient effectivement à la période, ont été repris dans les éléments qui ont suivi. Cela étant, il y a toutes les péripéties françaises, c'est-à-dire mettre d'accord la Métropole, mettre en même temps d'accord l'État, savoir combien l'État mettra d'argent par rapport à la situation générale... Tout cela fait toujours des complications.

Quoi qu'il en soit, cela existe et cela montre que la mécanique est lancée. Je pense que nous pouvons avoir le même espoir pour le reste des dossiers.

Merci.

Mme JOULIA.- Il me paraît important de préciser une chose par rapport au tunnel du Rove : il ne s'agit pas de rouvrir le tunnel du Rove tel qu'il était, avec la circulation des bateaux, etc. Cela n'a jamais été le cas. Il s'agit simplement de faire une ouverture expérimentale à la courantologie et d'amener de l'eau salée. C'est la première chose.

Ensuite, par rapport aux deux procès qui avaient été intentés par le GIPREB, si le deuxième a effectivement finalement tourné court parce qu'il y a eu des accords avec EDF, et tant mieux, le premier avait quand même abouti à une condamnation. Le turbinage d'EDF, qui était à l'époque de 5 milliards de mètres cubes, était donc limité à 1,5 milliard, de mémoire, à 100 000 près, et cette diminution des rejets d'eau douce avait amené une meilleure santé de l'étang. On parlait tout à l'heure de la réputation de l'étang qui était toujours un peu mauvaise, mais cela avait commencé à changer un peu son image.

M. le MAIRE.- Même beaucoup.

Mme JOULIA.- En même temps, les premiers ateliers qui avaient été menés à cette époque, cela fait déjà une dizaine d'années, allaient tous dans le même sens par rapport à ce que l'on voulait pour le développement de cet étang. Toutes les collectivités, les citoyens, les associations étaient d'accord pour dire que c'est intéressant d'avoir un tourisme maîtrisé, plutôt local. Vous vous rappelez quand même que nous avons eu un projet avec

des dauphins, il y a eu des choses un peu étonnantes. Tout le monde s'accorde sur un tourisme à taille humaine, un développement pour le bien-être des gens, des citoyens.

L'image de l'étang a changé et est encore en train de changer, et tant mieux. Après, pour la dérivation, c'est vrai que l'on parle de 2 milliards à 3 milliards, en ce moment, c'est compliqué.

M. CAILLAT.- Pardonnez-moi, mais quand on parle de 2 milliards ou 3 milliards, il y a aussi la revente de l'électricité sur Monaco qui ferait une perte sèche.

J'ai regardé un peu pour me remettre dans le coup, mais, pour la déviation jusqu'à Donzère-Montdragon, je ne vois pas la possibilité qu'ils aient de détourner les eaux.

Vous avez raison, ce n'est pas la réouverture complète du canal, c'est la recirculation, mais, quand je dis que cela revient systématiquement, j'attends le mois où on va ressortir la circulation Rhin-Rhône, que l'on traite depuis 1983 et qui n'a pas beaucoup évolué. En général, c'est quelques mois avant. Mais bon, cela fait partie des discussions. On ne peut qu'encourager ce genre de démarches et, si cela fonctionne, on le reconnaîtra.

Merci.

M. le MAIRE.- Pour terminer sur le sujet et compléter ce qu'a dit Mme Joulia, la notion du tourisme est un élément fondamental dans l'approche de l'étang, puisque c'est sur l'aspect ludique que les choses doivent être vécues. En l'occurrence, et c'est un travail que j'aurai à faire, il faudra qu'il y ait une cohérence parmi toutes les communes et, surtout, une correspondance des PLU, qui pourront s'adapter à ces dispositions intentionnelles et à ces dispositions politiques. Dans ce cadre, on menait des discussions avec les services de l'État, qui sont malheureusement un peu moins généreux que nous sur la vision d'exploitation des rives de l'étang de Berre dans un sens touristique.

FINANCES

1- Budget principal – Exercice 2025 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. RAOULT

M. RAOULT.- Il s'agit de la deuxième décision modificative du budget principal de l'exercice 2025. Elle se présente sous la forme du document budgétaire que vous avez en annexe.

Pour l'essentiel, elle vient prendre en compte les crédits de paiement complémentaires et la subvention du Département pour le pôle social des Échoppes, les écritures de récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement des exercices précédents pour Nexus, et le montant définitif des allocations compensatrices pour la taxe foncière.

L'équilibre général de la décision modificative n° 2 pour le budget principal est le suivant. Le total de la section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes, est de 74 581 €. En investissement, que ce soit en dépenses ou en recettes, le total est de 3 530 500 €. Toutes sections confondues, le budget est donc de 3 605 081 €, en dépenses comme en recettes.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas le budget, c'est la DM.

M. RAOULT.- La DM. Excusez-moi, autant pour moi.

M. le MAIRE.- Y a-t-il une question, une interrogation ? (*Il n'y en a pas.*)

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Listes Europe Écologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

M. le MAIRE. - Vous savez que c'est pour Edilys ?

M. PLANELLES. - Je demande la parole, s'il vous plaît.

Nous sommes conformes à nos votes. Nous avons voté contre le budget principal et contre la décision modification 1, donc contre la 2 également. C'est tout.

M. le MAIRE. - Vous direz cela aux personnes qui fréquentent les bureaux de l'association.

Allez-y.

M. MAYOR. - Il s'agit d'une décision modificative qui est technique et, comme vous l'avez évoqué, qui est liée en particulier à la finalisation du projet Edilys avec, enfin, une bonne nouvelle, puisqu'il semblerait que les travaux vont pouvoir se finaliser. Effectivement, il est vrai qu'il y a eu de longs travaux, liés à des aléas de chantier, des délais et autres, on les connaît sur un ensemble de projets.

Je me félicite de la participation du Conseil départemental avec, si j'ai bien compris, la volonté d'utiliser certaines zones et de nombreux mètres carrés sur ce projet avec une maison des solidarités qui serait prévue. Nous pouvons nous en réjouir pour notre ville.

Mme JOULIA. - Elle existe déjà, c'est un déménagement.

M. MAYOR. - Oui, je le sais. Elle sera déménagée.

Je voulais en venir à un point. À l'époque où j'étais en fonction, nous avions une vision politique sur le sujet d'Edilys, relative au projet qui consistait, dans le cadre de cette réalisation, à un déplacement pour une promotion du point d'accès au droit. Je ferai un aparté rapide sur ce sujet. Il me semble utile de rappeler ici que notre point d'accès au droit au niveau de la ville est exemplaire et qu'il a une utilité majeure pour la cité, pour les citoyens et les administrés, qu'il a été remarquablement géré par M. Lambert pendant de nombreuses années, et qu'il est toujours remarquablement géré désormais par M. Malacarne.

Par rapport aux problèmes sociologiques et économiques que l'ensemble du territoire, au niveau national et local, peut connaître, il me semble important que le droit reste un phare dans la cité.

À l'époque, sur la mandature de 2014, nous avions en projet de tenter d'obtenir une labellisation à la hauteur de notre commune de « maison de la justice et du droit ». Nous y avons tous travaillé en commun pour tenter d'aboutir, mais les budgets nationaux n'étaient pas au rendez-vous. Il me semble utile de dire et de réitérer qu'Istres mérite la reconnaissance pour son point d'accès au droit, mais qu'Istres mérite aussi plus qu'un point d'accès au droit.

Comme il y avait le projet d'une maison du droit dans le cadre de déplacement du CCAS, je souhaiterais connaître votre position sur ce point et la volonté municipale de redemander ce projet x années plus tard, puisqu'il y a maintenant des volontés de médiation

de plus en plus développées et des demandes juridiques de plus en plus importantes. Le ministère de la Justice pourrait être amené à regarder à nouveau notre dossier, pour qu'Istres, sous-préfecture de 45 000 habitants, dispose d'une maison de la justice et du droit ou d'une maison du droit.

Dans l'hypothèse où ce cas serait favorable, j'y souscrirai bien évidemment immédiatement et, à ma place, modestement, vous propose d'y participer. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, je souhaiterais que l'on puisse quand même développer ce point d'accès au droit au moins au statut de maison du droit, pour les Istréennes et les Istréens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE. - Je vais vous répondre, mais sans trop vous répondre, d'ailleurs. Je n'ai pas la compétence en termes de droit que vous pouvez avoir, je ne fais donc peut-être pas la bonne analyse sur la finesse des différences.

Personnellement, je crois que la maison du droit existe bien. Si on doit l'appeler « et de la justice » en donnant la labellisation supplémentaire par la justice, augmentera-t-on le service vis-à-vis du droit ? Je n'en suis pas sûr, mais peut-être que je me trompe. Ce que je sais, pour avoir des discussions sur la santé, ce que je sais, pour avoir des discussions sur le sport, ce que je sais, pour avoir des discussions sur ce qui concerne l'aspect social, notamment les crèches, etc., c'est que de multiples choses existent, et c'est à nous de les présenter dans un système de coordination pour avoir les titres et les labels. Je prendrai deux exemples.

La maison de la santé est devenue maison régionale de la santé, pas parce que nous l'avons créée du jour au lendemain, mais parce que c'était la succession des propositions et des actions menées, qui ont conduit à avoir une physionomie, ou en tout cas une réponse que l'on attend sur ce point. Pour le sport-santé, cela a été exactement la même chose. À partir des travaux des moniteurs, à travers les relations que les clubs ont eues avec les gens qui se sont retrouvés « patients » à un moment donné, et les discussions qui ont été menées avec les médecins, cela a permis d'avoir une officialisation de ce que nous faisons déjà, prise dans un effet officiel. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons été reconnus maison de la santé, maison du sport-santé, en ayant un peu plus d'argent que précédemment.

Je crois que si nous développons, véritablement, ce que nous faisons déjà... Je suis tout à fait ouvert s'il y a des améliorations à mener ou des services supplémentaires dans ce cadre. L'identification de ce que nous sommes paraît évidente, et si cela suffit pour être une maison du droit, nous déposerons un dossier, mais je ne vois pas du tout d'ostracisme dans cet écart, bien au contraire. Il n'y a pas de problème.

Est-ce une garantie suffisante pour vous ? Cela, je ne peux pas le dire, il n'y a que vous qui pouvez l'apprécier. Pour l'État, est-ce que ce sera un élément suffisant pour justifier de mettre le droit et la justice ? Je n'en sais rien. Par ailleurs, cela nous apportera-t-il quelque chose ? Je n'en sais rien non plus.

Mme JOULIA. - Une maison du droit amènerait peut-être un plus dans la relation directe que l'on peut avoir avec la justice et avec les services de l'État, je ne sais pas. En tout cas, une maison du citoyen et de la citoyenne qui se saisit des questions de droit a l'avantage de mettre le citoyen au cœur de tous ces dispositifs et de voir quels sont les besoins de nos populations en termes d'accès au droit et de besoins par rapport à des structures comme la Recampado au niveau des familles.

Je suis assez d'accord avec votre analyse, Monsieur le Maire, sur le fait que les choses existent parce qu'il y a un besoin à un moment et que l'on développe un peu plus ce secteur justement parce que l'on doit répondre aux demandes de nos concitoyens. En tout cas, cela fonctionne bien pour le moment, mais pourquoi pas avoir une vraie maison du droit.

M. MAYOR. - Juste une seconde, si vous le permettez.

De mémoire, il y a une graduation en fonction du service rendu. Le premier niveau est le point d'accès au droit. Vous avez ensuite la maison du droit, et la maison de la justice et du droit, dans laquelle du personnel du ministère de Justice peut être délégué. Il y en a peu dans les Bouches-du-Rhône.

Aujourd'hui, la qualité de service et du travail réalisé par les services du point d'accès au droit me semble, comme à tout le monde, très largement supérieure au degré de qualification que nous avons. Je rejoins votre avis, et je rejoins également la position de M. le Maire sur l'idée du service à la population. Simplement, dans le cadre de la labellisation, Istres a aujourd'hui et depuis longtemps un niveau de service lié au droit qui permettrait d'avoir, selon moi, une labellisation de maison du droit.

Pour la labellisation de la maison de la justice et du droit, nous en avons parlé à l'époque sur la mandature 2014-2020, il est vrai que cela nécessite des locaux spécifiques avec des services adéquats, et une labellisation de très haut niveau en relation avec les services de la justice. Il y avait des problématiques de budget à l'époque, mais nous pouvons réitérer du fait de notre statut de sous-préfecture.

En revanche, nous pouvons tout à fait avoir une maison du droit au sein de la maison de la citoyenne et du citoyen. Si c'était le cas, d'ailleurs, je vous suggère, Monsieur le Maire et Madame Joulia, de réfléchir, tant qu'elle est où elle est, si elle ne devrait pas être déplacée, puisque je comprends que nous n'avons pas la réponse immédiatement sur le fait qu'elle soit déplacée ou non par rapport aux locaux du CCAS et s'il y aura un transfert ou non au niveau des locaux du CCAS.

Je conclus en disant que je trouverais utile, puisque nous avons nommé la maison de la citoyenne et du citoyen « Gisèle Halimi », qu'il y ait un parallélisme et que le parvis ou une zone qui est devant puisse être nommée « Robert Badinter ».

Je vous remercie.

M. le MAIRE. - Le parvis ?

M. MAYOR. - Oui. Vous le savez bien, il y a un parallélisme très important entre Gisèle Halimi et Robert Badinter, les deux étant des figures de proue de la défense du droit. Cela me semblait utile.

M. le MAIRE. - D'accord. Ne me faites pas un cours historique, j'ai eu cette réaction parce que j'imagine qu'il mériterait mieux que quelques carreaux par terre.

M. MAYOR. - S'il peut mériter la maison du droit, c'était le sens de ma demande initiale. À défaut de l'avoir et en attendant, il me semblerait qu'Istres pourrait quand même l'honorer d'une place à la hauteur de ce qu'il fut.

M. le MAIRE. - C'est-à-dire que vous préférez qu'on le foule des pieds ?

M. MAYOR. - Non. Il y a une plaque pour Jean Moulin contre une école. C'est une personnalité de très haut niveau, on peut également avoir une plaque ou quelque chose de représentatif pour Robert Badinter.

M. le MAIRE. - Tout à fait, tout à fait.

M. MAYOR. - Mon idée était qu'il ait la maison de la justice et du droit ou, à défaut, la maison du droit. Si ce n'est ni l'un ni l'autre, peut-être trouverez-vous un endroit en adéquation avec ma requête. Merci.

M. le MAIRE. - Je pense que ce sera plus sûr et plus rapide, surtout.

2- Autorisations de programme – Affectation

Rapporteur : M. LE MAIRE (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le MAIRE. - Monsieur Planelles, je vous signale que vous votez le contraire de ce que vous avez voté tout à l'heure. Lisez bien.

M. PLANELLES. - J'ai très bien lu. C'est une mécanique comptable, Monsieur, tout simplement.

3- Concours aux associations et à un syndicat – Exercice 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE. - Je ne vous relis pas les associations, vous les avez tous sous les yeux. Y a-t-il une remarque ? (*Il n'y en a pas.*)

Je rappelle qu'il s'agit de :

- Istres Sport Natation, 600 € ;
- la Boule Humide, 500 € ;
- l'animation autour de la réalité virtuelle, 400 € ;
- Team Colas, 2 000 € pour les championnats de France ;
- le syndicat CGT des territoriaux, 1 000 € pour son congrès ;
- l'Athlétic Istres Rassuen, par rapport à la délibération précédente, 6 000 € ;
- Éole évasion, 300 € ;
- Istres Gymnastique Rythmique, 5 800 € ;
- Istres Sport Cyclisme, 5 500 € ;
- la nouvelle association des chorales slaves, 1 500 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Les élus cités ci-dessous ne prennent pas part au vote pour l'association suivante :

- Athlétic Club Istres Rassuen :
Patricia SANTINI, Loïc RAOULT

M. BREMAUD. - M. PLANELLES vote pour aussi ? D'accord, c'est variable.

M. PLANELLES. - Non, pas du tout, c'est constant. Il y a un budget et, ensuite, il y a...

M. le MAIRE. - Il vote toujours sur une boulimie de dépenses, et critique après.

M. PLANELLES.- On vote de toute façon comme on veut, mais nous sommes cohérents. Remontez les différents Conseils municipaux, vous verrez très bien que nous nous sommes toujours opposés au budget principal et aux décisions modificatives.

M. le MAIRE.- Vous nous expliquerez votre vote contradictoire pour les points 1 et 2. Vous aurez du mal.

M. PLANELLES.- C'est une opération comptable. Visiblement, vous ne comprenez pas quand on vous le répète.

M. le MAIRE.- Lisez bien les choses.

4- Convention entre la ville d'Istres et le Centre communal d'action sociale relative à la fourniture de repas pour le restaurant administratif du CEC les Heures claires
Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Nous avons voté lors du dernier Conseil municipal la mise en place d'un restaurant administratif. Les repas sont fabriqués par le CCAS, il convenait donc de faire une convention entre la Ville et le CCAS afin que nous soyons dans les règles.

M. le MAIRE.- D'accord. Nous l'avons inauguré il y a quelques semaines, trois ou quatre.

M. BREMAUD.- Oui, et cela prend son envol tranquillement.

M. le MAIRE.- Ce n'était pas la meilleure période, mais c'était quand même là, parce que c'était le plus rapide par rapport à l'annonce faite durant les vœux. Je crois en tout cas que les premières actions sont bonnes, autant sur le lieu que sur la qualité des repas.

M. BREMAUD.- Absolument.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

5- Restaurant administratif – Ouverture aux agents de la sous-préfecture d'Istres
Rapporteur : M. BREMAUD

M. le MAIRE.- Monsieur Bremaud, il s'agit de l'ouverture aux agents de la sous-préfecture d'Istres de ce même lieu, puisqu'eux-mêmes en sont friands.

M. BREMAUD.- Absolument, nous sommes dans la continuité. Il faut savoir que les agents de la sous-préfecture déjeunaient à l'époque sur le même lieu, mais qui n'avait pas la même structure administrative. L'idée est de mettre une convention en place pour que les personnels de la sous-préfecture puissent venir se restaurer à la terrasse.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

6- Rapport d'activité 2024 concernant la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation des multi-accueils Simone-Veil et Colette-Bonassi
Rapporteur : Mme FALCO

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de vote.

Mme FALCO.- Il n'y a pas de vote, c'est simplement la présentation de la gestion et de l'exploitation des deux multi-accueils. Il y a 60 pages, 30 par crèche, je vais éviter de vous les expliquer, mais c'est leur fonctionnement et leur budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
CONCERNANT LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET À
L'EXPLOITATION DES MULTIACCUEILS SIMONE-VEIL ET COLETTE-BONNASSI.**

**7- Demande de subvention auprès de l'État et du Département pour l'installation
d'écrans numériques interactifs dans les écoles primaires de la commune**

Rapporteur : M. IMBERT

M. le MAIRE.- Nous avons visité il n'y a pas très longtemps, et cela montre quand même qu'il y a un traitement particulièrement extraordinaire et que des moyens sont mis à disposition des enseignants à travers ce nouvel appareillage, des écrans numériques interactifs.

M. IMBERT.- C'est la deuxième occasion pour moi de me réjouir, et je m'en félicite.

M. le MAIRE.- Toujours de manière intérieure.

M. IMBERT.- Absolument. C'est difficile.

Il s'agit effectivement de la mise à disposition de matériel de pointe – j'insiste, un matériel de pointe – au niveau des écoles. Ce n'est pas que nous cherchons à être à la pointe, mais nous cherchons effectivement à favoriser les conditions d'apprentissage des élèves dans nos écoles. C'est un outil très performant qui a été mis en place. Je pourrais effectivement solliciter mes collègues qui ne sont pas délégués dans les écoles pour assister à une démonstration, si certains le jugent utile. Je peux vous le proposer pour que vous puissiez voir, comprendre et défendre.

Il y a une demande de subvention au niveau de l'État et du Département au titre des territoires numériques éducatifs, de 37 000 € au niveau de l'État et de 5 200 € au niveau du Département, la commune participant pour 10 000 € dans ce cadre, pour un total de 52 857 €.

Le Conseil municipal est appelé, pour cette opération, à solliciter la suite.

M. le MAIRE.- Y a-t-il une remarque, une observation ? *(Il n'y en a pas.)*

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**9- Pôle social du quartier des Échoppes – Travaux de réhabilitation énergétique et
fonctionnelle d'une ancienne maison de retraite – Demande de subvention auprès du
Département des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Y a-t-il une remarque ? *(Il n'y en a pas.)* Dans la continuité de nos rapports précédents concernant Edilys, nous continuons donc sur la lancée.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**8- Fonds de soutien pour l'acquisition et l'installation d'équipements de lutte
contre les dépôts sauvages – Demande de subvention auprès de la Métropole Aix-
Marseille-Provence**

Rapporteur : M. GARCIA *(Lecture du rapport)*

Mme CRIADO.- Monsieur le Maire, globalement, je trouve bien les caméras de surveillance contre les dépôts sauvages, mais je vous ai sollicité et je n'ai pas eu de

réponse, de même que *La Provence* vous a sollicité et vous n'avez pas dénié répondre, concernant la...

M. le MAIRE.- Cela dépend de qui s'adresse à moi de *La Provence*.

Mme CRIADO.- Je pense que c'est la journaliste.

M. le MAIRE.- D'accord. Je vous réponds.

Mme CRIADO.- Toujours est-il que je n'ai pas eu de réponse à ma demande.

Comment peut-on voter à la Métropole l'interdiction d'accès aux professionnels et petites ou moyennes entreprises à la déchèterie à partir du 1^{er} juillet, et, d'un autre côté, mettre des caméras contre les dépôts sauvages ? J'ai fait un poste il n'y a pas longtemps, il y a eu deux feux à Lavalduc et, à la suite de ces deux feux, il y a eu un dépôt sauvage. On peut aussi penser que c'est une cause à effet, c'est-à-dire que les dépôts sauvages peuvent entraîner des feux.

Comment pouvez-vous, pas en tant que maire mais en tant que vice-président de la Métropole, et Mme Vassal en tant que présidente, voter une loi qui démarre au 1^{er} juillet, donc à l'été, pour interdire l'accès à la déchèterie ? Comment les entreprises feront-elles pour vider ?

J'ai une deuxième question, puis je vous laisse répondre. Comment fait la Ville pour vider quand on appelle AlloTravaux, AlloDéchets ? Comment videz-vous les bennes si c'est interdit aux camions de plus de 1,90 m ? Je connais une entreprise qui envisage d'acheter une remorque pour décharger son gros camion dans la remorque plusieurs fois par jour pour aller vider. Question coût, c'est énorme. Question temps, c'est énorme.

Je n'ai pas eu de réponse, *La Provence* n'a pas eu de réponse, donc je vous pose la question maintenant.

M. le MAIRE.- Que ce soit *La Provence* ou vous, il faut adresser les questions à ceux qui ont la capacité de vous répondre parce qu'ils ont la responsabilité de la chose. Cela étant, vous pouvez me solliciter pour mon avis sur le sujet, ce qui n'est pas la même chose.

Mme CRIADO.- Oui, mais vous êtes président de la Métropole, donc c'est vous qui avez voté.

M. le MAIRE.- Je suis vice-président de la Métropole et je ne suis pas responsable...

Mme CRIADO.- Oui, vice-président, mais le président. J'ai bien compris.

M. le MAIRE.- Je vous remercie de me voir un destin glorieux, encore plus glorieux, mais je n'ai pas cette ambition, rassurez-vous.

Je vais vous dire, il y a des vice-présidents autres que moi qui ont aussi une influence et qui ne sont pas associés à ce type de décisions. Ensuite, un Conseil métropolitain fait l'amalgame de toutes les décisions qui sont prises pour la définition de la politique publique, et il y a alors des discussions et des votes. Voilà.

Cela étant dit, et c'est peut-être le plus important et ce qui vous intéresse, mon avis n'est pas loin du vôtre.

Mme CRIADO.- D'accord. Tant mieux.

M. le MAIRE.- Quand je suis mal à l'aise dans une institution qui prend une décision qui ne me convient pas, je le dis, parce qu'il y a effectivement une relation de cause à effet, comme vous le dites.

D'abord, il a été fait le choix de ne plus ramasser les ordures ménagères dans les sites économiques en partant du principe qu'il y a des fonds spécialisés et que ce n'est pas au contribuable lambda de faire payer les détritiques des entreprises. Il y a une logique, quand même, et on peut la comprendre. Au nom de quoi vous ou moi devrions payer les détritiques de l'entreprise x ou y pour son fonctionnement ?

Mme CRIADO.- Mais les entreprises payent déjà pour déverser, non ?

M. le MAIRE.- Laissez-moi finir.

Je peux donc comprendre l'intention qui a mobilisé la réflexion de la Métropole, mais les résultats sont particulièrement pénibles. À partir du moment où il n'y a plus le service, certains jouent le jeu complètement et payent le service, puisque la Métropole a mis sur pied un système d'information, mais aussi de relation pour que des entreprises spécialisées puissent servir ces sociétés. En revanche, d'autres se refusent à le payer, et qu'est-ce qu'ils font ? Ils prennent le premier lieu qui se trouve, pas toujours à côté de chez eux, un peu plus loin, et des dépôts se forment.

Nous, parce que nous sommes dans un stade non pas de verbalisation pour la verbalisation, mais d'essayer de contraindre ce mouvement négatif, mettons donc un dispositif de caractère de contrôle pour qu'il y ait le moins possible de dépôts. Voilà, c'est tout.

Mme CRIADO.- Oui, mais c'est encore le contribuable istrien qui va payer les caméras. Même si une partie est payée par le Département, la Région, Istres paye une partie. Finalement, nous-mêmes payons...

M. le MAIRE.- Mais vous payiez avant. Vous êtes en train d'utiliser l'argument que je vous ai dit à l'instant sur le paiement anormal des contribuables pour le fonctionnement de l'entreprise. C'est un peu compliqué.

Bon, accordez-vous quand même le quitus à M. Garcia ?

M. GARCIA.- Monsieur le Maire, je voudrais ajouter deux ou trois petites choses.

C'est vrai qu'il y a beaucoup à dire sur le dispositif métropolitain. Cela étant, un istrien aujourd'hui, qui fonctionne normalement, peut aller vider à la déchèterie, jusqu'à trois fois par jour, sans aucune difficulté. Cela m'est arrivé, je l'ai fait encore ce week-end. Dès lors qu'il y a un fourgon au-dessus de 1,91 m, si c'est un véhicule de la collectivité, ils laissent rentrer. Si ce sont des entreprises extérieures, en revanche, ils ne sont pas reçus. Il y a une déchèterie privée à côté du drive de Leclerc, où il faut prendre un abonnement et payer. Certains le font, et ils ont des abonnements tout à fait intéressants. D'autres ne le font pas, et ce sont effectivement ceux qui ne le font pas qui nuisent aujourd'hui.

Concernant les caméras dont on parle, on est sur le site urbain. Peut-être qu'il y a effectivement des excès mais, avec M. le Maire et les équipes, nous avons ciblé des sites stratégiques qui sont des points récurrents d'incivilités, et nous venons compléter le dispositif en place avec ces points récurrents d'incivilité. Un exemple : nous avons mis une caméra au Blaqueron, nous l'avons laissée pendant six mois, pas de soucis. Nous l'avons enlevée il y a un mois, et les incivilités recommencent. Il y a donc des points spécifiques, et il en manque,

à l'intérieur d'Istres où il faut des caméras en permanence. Ce financement permettra de mettre ces huit caméras.

M. le MAIRE.- Pour ce qui est du deuxième point de votre question, en ce qui concerne nos propres déchets, nous avons une convention avec la Métropole qui prend effectivement cela en compte et qui fait, à un moment donné, le transfert et le transport de ces déchets à l'extérieur. Je crois que c'est Bellegarde, en l'occurrence.

Donc, M. Garcia a-t-il la certitude d'être soutenu par tout le monde pour cette proposition ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. PLANELLES.- Monsieur le Maire, une intervention.

Effectivement, comme le dit M. Garcia, il y a des coins stratégiques sur la commune. D'ailleurs, vous les appelez les sites stratégiques. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une décharge illégale monstrueuse sur la commune à Entressen. Je voulais donc savoir si, parmi les sept caméras que vous allez acheter, certaines pourraient être positionnées à l'entrée du site, qui est sur la commune d'Istres. Je vous demande tout simplement, parce que, visiblement, vous n'avez pas communiqué sur ce sujet et nous aimerions bien savoir ce qu'il se passe.

M. le MAIRE.- Vous pourrez également le dire à M. Prétot, je communique sur les dossiers dont j'ai envie et qui me paraissent utiles au moment où c'est nécessaire. Je ne suis pas soumis ni à l'emploi du temps ni aux velléités politiques de M. Prétot, qui crée effectivement des dispositions particulières avec des collègues, qui sont bien placés, d'ailleurs...

M. PLANELLES.- Cela fait six ans que des personnes déversent...

M. le MAIRE.- Laissez-moi finir. Qui font que je me dois de me soumettre à la volonté que vous exprimez.

M. PLANELLES.- On vous le demande...

M. le MAIRE.- Il n'y a personne qui m'a fait prendre ce chemin. C'est exactement la même chose pour vous.

En ce qui concerne la réponse à la question, parce que le reste, on s'en « fout », Monsieur Garcia, répondez-lui. De cette façon, ce sera clair.

M. GARCIA.- C'est un site privé, sur un territoire limitrophe entre Istres et Saint-Martin-de-Crau. Ces sept caméras ne seront pas dédiées à protéger ce site-là.

M. PLANELLES.- Très bien, mais c'est quand même la commune d'Istres. Le site est privé, mais il y a quand même une voirie peut-être départementale. Il y a peut-être de la surveillance à faire. Je suis navré, mais c'est complètement monstrueux, 15 piscines...

M. le MAIRE.- Monsieur, vous irez au procès en septembre et vous verrez effectivement les tenants et les aboutissements.

M. PLANELLES.- En tout cas, on ne vous a pas trop entendu sur le sujet. Encore une fois, vous êtes très courageux pour attaquer les vrais sujets.

M. le MAIRE.- Bon, nous allons passer au sujet suivant, la demande de subvention dans le cadre de l'aide aux maires bâtisseurs du fonds vert.

M. CAILLAT.- Concernant les caméras, il est vrai qu'il y a un véritable problème sur la zone du Tubé. C'est certain. Quand M. Garcia dit qu'il y a un lieu privé où on peut aller décharger, je vous dirais que c'est facile : allez entre le drive de Leclerc et la caserne des sapeurs-pompiers, des personnes sont habituées depuis une quinzaine de jours à aller décharger leur camion. Je pense effectivement qu'il faudrait que l'on puisse réfléchir à une solution qui convienne à tout le monde, parce que cela fait aussi de l'argent aux entrepreneurs.

M. GARCIA.- En général, c'est compris dans la prestation des entrepreneurs. Ils sont payés, eux, ils devraient donc assurer le service.

M. CAILLAT.- La deuxième chose, c'est que vous avez créé il y a peu de temps une police de l'environnement. Peut-être faudrait-il demander à ces personnes-là. Je ne sais pas les horaires qu'ils font et ils ont certainement beaucoup de travail, mais on pourrait peut-être leur demander de se promener un peu, un jour sur deux, parce que ce n'est quand même pas normal que l'on n'arrive pas à...

M. le MAIRE.- Monsieur Caillat, ne vous époumonez pas sur des sujets qui sont déjà traités. Cela ne veut pas dire qu'ils sont bien réussis, je n'ai pas dit cela, mais ils sont bien traités. Le profil de poste que nous avons établi avec Alain Aragneau et Yves Garcia intègre effectivement ce genre de dispositions. Il n'est pas complètement accompli aujourd'hui pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas les personnes idoines pour cela, mais nous sommes en train de le faire, et il y en a un qui vient d'arriver.

Rassurez-vous, cela fait partie des missions.

10- Demande de subvention dans le cadre de l'aide aux maires bâtisseurs du fonds vert

Rapporteur : M. GARCIA (*Lecture du rapport*)

M. PLANELLES.- Une intervention, s'il vous plaît.

M. le MAIRE.- Oui.

M. PLANELLES.- Mesdames, Messieurs, le dispositif du fonds vert « maires bâtisseurs » présenté ce jour est une véritable aberration pour notre ville. Sous prétexte de transition écologique, il cache en réalité une volonté de poursuivre une urbanisation massive, à rebours des attentes de nos concitoyens. Notre commune est déjà à saturation. Les habitants subissent les conséquences tous les jours : disparition accélérée des espaces verts, phénomène d'îlots de chaleur, béton omniprésent, équipements publics sous pression, circulation et stationnement asphyxiés.

Ce fonds vert, qui devrait soutenir la transition écologique, est ici dévoyé. Il sert en réalité à accélérer encore la construction sans tenir compte des besoins réels. Entre les 500 logements des trois programmes mentionnés dans l'annexe, les programmes récemment livrés et les permis qui ont été récemment accordés, ce sont plus de 1 000 nouveaux logements en quelques mois. C'est quatre fois le besoin annuel de notre ville, et c'est surtout l'équivalent de la production annuelle de la deuxième ville de France, Marseille.

Alors, est-ce raisonnable ? Est-ce soutenable ? Utiliser un fonds supposé écologique pour artificialiser davantage les sols revient à trahir l'esprit même de la loi climat

et résilience qui impose la zéro artificialisation nette des sols. Cette mesure, à l'image de la récente lettre que vous avez adressée aux Istréens, truffée d'arguments démagogiques sur le logement, n'a qu'un seul objectif : sacrifier notre cadre de vie sur l'autel d'une promotion immobilière juteuse qui sape peu à peu notre ville et le bien-être de ses habitants. Nous sommes face à un contresens total, on piétine les engagements climatiques pour céder à la frénésie du béton.

Cette délibération n'est rien d'autre qu'un blanc-seing au bétonnage, au mépris de l'urgence écologique et de la détresse sociale. Les attentes des habitants sont limpides, elles sont simples : ils réclament moins de béton, plus de verdure, plus de fraîcheur, plus de nature et de respiration. Ils veulent des rénovations dignes, des logements adaptés, la valorisation de l'existant, pas une multiplication de programmes immobiliers imposés d'en haut.

Alors, bien sûr, nous sommes favorables aux subventions, mais pour végétaliser la ville, désimperméabiliser les sols, développer les mobilités douces, préserver la biodiversité. Bien entendu, nous sommes complètement opposés à un urbanisme dépassé du XX^e siècle. Non au sacrifice du cadre de vie sur l'autel d'intérêts immobiliers dépassés.

Chacun doit l'entendre, ce vote n'est pas un acte neutre, c'est un choix politique et, vous le savez, nous l'assumons avec Robin Prétot. Appuyer ce fonds, c'est choisir la bétonisation contre la qualité de vie, c'est tourner le dos à nos véritables enjeux. Notre position est sans ambiguïté : stop. Stop au béton, parce que la vie est complètement ensevelie par le béton, et priorité à la qualité de vie.

Pour toutes ces raisons, bien entendu, nous allons voter contre cette délibération.

Nous vous remercions de votre attention.

M. le MAIRE. - Vous avez pris le bon relais de votre leader. Il n'y a rien de nouveau, tout étant aussi imbécile que précédemment et, surtout, tout étant en négation de la vérité. D'abord, dire que l'on est dans une ville inhumaine...

M. PLANELLES. - Nous n'avons pas dit cela.

M. le MAIRE. - Taisez-vous.

M. PLANELLES. - Non, je ne me tais pas. Vous vous croyez où ?

M. le MAIRE. - Cela me rappelle les périodes où on commençait à dire que l'on ne respirait plus, qu'il n'y avait pas de végétalisation. Si vous regardez les statistiques, vous verrez que notre ville a un nombre de mètres carrés par habitant largement supérieur à ses voisins. Il suffit de se promener en ville et dans les cités tout autour, dans les garrigues, dans les forêts, pour voir que les choses sont suffisamment préservées et protégées, et qu'elles concourent au bien-être et au cadre de vie de ses administrés.

Le deuxième point que vous oubliez, mais c'est votre cheval de bataille, c'est que M. Prétot, lui, est au cœur des dispositifs d'intérêt, ce qui est un peu plus gênant pour lui. Il a quand même besoin d'écouter ce que lui dit son chef, c'est-à-dire le président de l'UIMM, qui a besoin de logements pour ses ouvriers et, je pense, parce qu'il est très proche de l'armée, les militaires en ont aussi besoin. Je vous signale d'ailleurs que la moitié du programme qui est fait sur la Bayanne est orientée vers les militaires.

Alors, on peut effectivement faire l'oubli de tout cela, on peut dire « oh non, du béton ! Regardez, encore cela », mais la notion des besoins, la notion de la réalité vous intéresse peu, je dirais même que c'est la notion de l'intérêt du citoyen dans son caractère personnel, économique et social. Vous faites abstraction une fois de plus, mais c'est une habitude, des intérêts de la Ville à essayer de faire en sorte que le dispositif d'accueil pour les arrivants, qui vont participer... D'ailleurs, je ne vous ai pas entendu parler du pôle aéronautique. Je n'attendais pas des félicitations, c'est trop vous demander, mais au moins dire que c'est bien pour la ville que nous ayons un pôle aéronautique qui va éclater de toute part, avec des bombardiers d'eau qui seront réalisés, avec des dirigeables qui seront réalisés, avec Sabena qui y fera la maintenance de MRTT.

Tout cela tombe du ciel, et les travailleurs, lorsqu'ils finiront leur journée, iront n'importe où, attendront que quelque chose se passe pour eux. En tout cas, ils n'auront pas l'occasion de travailler à côté de leur endroit professionnel. Tout cela, vous en faites abstraction. Puis, à partir du moment où quelqu'un qui vous touche de près a peut-être un incident, parce qu'un mur va poindre à 15 mètres de lui, hop, vous vous rendez compte du bien-être des gens. Parce que vous croyez que nous nous « foutons » du bien-être ?

M. PLANELLES. - Complètement, oui. Vous en particulier.

M. le MAIRE. - Taisez-vous, je n'ai pas fini. Soyez respectueux. On est respectueux en laissant parler les gens.

M. PLANELLES. - Continuez à parler de respect, s'il vous plaît.

M. le MAIRE. - À partir de cela, vous regardez la réalité des choses auxquelles nous sommes effectivement confrontés. Vous savez – je vous l'ai dit mais peut-être que cela ne vous intéresse pas – que le préfet a fait une réunion avec les organisations de l'État. Il a parlé de « logements conséquents ». Avec votre état d'esprit, cela pourrait dire : « Vous voyez, il y en a plein, arrêtons là. » Non. Il a ajouté immédiatement, « mais insuffisants »...

M. PLANELLES. - Sur le département.

M. le MAIRE. - Non, sur le territoire qui nous concerne, Monsieur. Après, vous l'aménagez comme vous voulez...

M. PLANELLES. - Non, sur le département. Ne dévoyez pas les propos.

M. le MAIRE. - Vous aménagez la sauce comme vous voulez pour qu'elle vous avantage. Ce n'est pas la vérité. La vérité, c'est comme cela.

Chaque fois que je vous dis cela, cela vous fait rire, parce qu'on dirait que je titille un caractère humain de votre caractère qui l'ignore. Deuxièmement, 856 femmes ont été relogées grâce à cette politique. Je suis assez fier. Vous, vous pouvez dire que cela n'a pas d'importance...

M. PLANELLES. - Démagogie, quand tu nous tiens ! Comme si nous étions contre, c'est cela.

M. le MAIRE. - 856 personnes. Peut-être que vous vous en « foutez »...

M. PLANELLES. - Non, attendez, arrêtez tout !

M. le MAIRE. - ... mais moi, je ne m'en « fous » pas.

M. PLANELLES.- Juste vous. Le respect des femmes, c'est justement votre sujet. C'est « marrant », cela.

M. le MAIRE.- C'est ce que vous laissez paraître. En refusant effectivement que des logements se fassent, vous ne leur donnez pas l'accès à la dignité, Monsieur.

M. PLANELLES.- Oui, je suis désolé. Faites de la démagogie, comme d'habitude.

M. le MAIRE.- Et pour terminer, Monsieur, que vous ayez l'occasion de faire un buzz, on s'en « fout »...

M. PLANELLES.- Nous, nous ne cherchons pas de buzz. Nous n'avons pas d'égo.

M. le MAIRE.- Vous le faites sur votre Facebook...

M. PLANELLES.- Pas du tout.

M. le MAIRE.- Vous aurez les habituelles personnes qui diront qu'on fait cela pour la construction immobilière, pour les petits copains, comme si c'était l'intérêt des choses. L'intérêt des choses, c'est la population d'Istres, celle qui existe et celle qui sera là demain pour vous faire vivre vous aussi. Peut-être que vous n'en avez pas conscience, mais c'est quand même la globalité de la collectivité qui fait vivre chacun d'entre nous dans le cadre d'un bien-être général et dans le cadre des dispositions de services publics que l'on offre. À partir de cela, vous pouvez faire un truc.

Comme d'habitude, vous vous servez des éléments que je pourrais presque modifier, falsifier pour laisser passer l'intérêt de la collectivité. Ce n'est pas moi, Monsieur, qui ai inventé ce dispositif du fonds vert. Si le préfet a décidé qu'une partie du fonds vert pouvait être consacrée à ce type d'encouragement vers les maires qui jouent le jeu de l'accueil, jouent le jeu de l'activité maximale que l'on peut faire décréter, produire, eh bien, je pense que nous n'allons pas nous en priver. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Vous dites « vous dévoyez le fonds vert », mais je ne dévoie rien du tout.

M. PLANELLES.- Par rapport à la ville. Je parle du contexte istréen.

M. le MAIRE.- Je ne dévoie rien du tout. Il y a un fonds qui est mis à disposition par le préfet, des villes rentrent dans une caractéristique, je rentre dans cette caractéristique, je donne le dossier pour avoir une subvention. Comme pour les caméras, comme pour n'importe quelle chose, c'est le même principe. Alors, n'allez pas inventer quoi que ce soit. Pour l'instant, les choses en restent là.

Nous allons voter.

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 4 voix (Listes Istres Audacieuse, En Avant Istres)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Écologie Les Verts et Partenaires)

M. le MAIRE.- Vous votez contre les subventions ?

M. PLANELLES.- Complètement. Et nous assumons, en plus. Courage.

M. le MAIRE.- Oui, vous assumez, mais la bêtise s'assume aussi, vous savez.

M. PLANELLES.- Je vous renvoie le compliment.

M. le MAIRE.- Vous savez, j'ai l'habitude que vous votiez contre à chaque fois qu'une recette exceptionnelle pour la collectivité vient effectivement de ses actifs ou de l'activité politique pour produire une productivité financière sur ses actifs. Vous n'êtes jamais là pour donner un gage financier à la population.

M. PLANELLES.- Des sous pour couler du béton sur Istres, nous n'en avons pas besoin.

Mme CRIADO.- Monsieur le Maire, je vais voter contre.

Je suis d'accord pour que, si vous avez droit à une subvention parce que vous rentrez dans un cadre, vous la demandiez et que vous l'obteniez. Pourquoi pas.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est encore la construction de bâtiments. Je reconnais que vous avez fait des efforts au niveau des espaces verts et que des arbres ont été remis en centre-ville. Tout cela, je le vois et je le conçois. Néanmoins, je pense qu'il y aurait à modifier l'attribution des logements. Il est vrai qu'une femme, quand elle est battue et qu'elle est sortie de son logement, il lui faut un logement, et elle n'est pas obligée de partir de la ville d'Istres si elle a des enfants scolarisés. Toutefois, je pense que certaines familles devraient être sorties de certains logements et virées de la ville d'Istres.

Deuxièmement...

(Brouhaha.)

M. le MAIRE.- Attendez, attendez, vous pourrez...

Mme CRIADO.- Laissez-moi m'expliquer.

M. le MAIRE.- Madame, j'entends ce que vous dites, mais citez-moi des exemples. Quel est l'exemple type que vous proposez pour les sortir de la ville ?

Mme CRIADO.- Alors, je ne sais pas si tout le monde le sait, mais j'ai travaillé aux expulsions de la sous-préfecture d'Istres.

M. le MAIRE.- C'était en relation avec M. Mayor en direct, c'est comme cela que vous êtes connus ?

(Rires.)

Mme CRIADO.- Non, pas spécialement, mais j'étais en relation avec la police, les services de la mairie, le CCAS. Il y a des familles qui sont dans des difficultés, certes, il n'y a pas de problème, mais quand les enfants ou les parents de certaines familles pourrissent un immeuble et que les autres habitants ne peuvent pas rentrer sans la boule au ventre, ou quand il y a un trafic de drogue et que l'on sait que c'est une des familles de l'immeuble, pour moi, il faut les prendre, les sortir du logement, et attribuer ce dernier à quelqu'un qui en a besoin.

À un moment donné, je vous dirais même qu'il avait été envisagé d'envoyer une famille dans la Creuse, parce que ce sont souvent des personnes qui ne travaillent pas...

(Rires.)

C'est vrai. C'est un extrême, mais c'est pour vous...

(Brouhaha.)

Essayez de comprendre...

M. le MAIRE.- Madame, nous allons clore sur ce point.

Mme CRIADO.- Je ne m'exprime peut-être pas correctement, mais ce que je veux dire...

M. le MAIRE.- Vous exprimez correctement votre idée, nous l'avons bien comprise, rassurez-vous. Ce que je veux simplement vous dire...

Mme CRIADO.- Tout simplement, il y a des gens d'Istres qui méritent d'habiter Istres, et d'autres, non.

M. le MAIRE.- Je veux simplement vous dire que ce que vous dites ne se traduit pas par : « Tirez-vous, où que vous alliez. Tiens, j'ai une idée ! À la Creuse, éventuellement. » Cela ne se passe pas tout à fait de cette façon.

Mme CRIADO.- Bien sûr que cela ne se passe pas de cette façon.

M. le MAIRE.- Si vous avez effectivement un reproche, adressez-le à ceux qui sont au cœur des décisions et qui peuvent concourir à un changement.

Ce qui m'intéresse dans ce que vous dites, comme je sais très bien qu'il y aura toute une phase où les choses ne pourront pas s'arranger, c'est de faire en sorte, par la police municipale, par les rondes, quelques fois par des médiations, lorsque l'on tombe sur des personnes un peu plus compréhensives, par un travail permanent, que le moins d'ennuis possible existent. Je dois dire que nous y arrivons quand même globalement avec la police municipale et le service de médiation. Cela n'empêche pas d'avoir repéré quatre ou cinq familles insupportables, je suis entièrement d'accord avec vous, mais nous faisons en sorte que cela se limite à un périmètre bien défini, sur lequel nous avons une surveillance très alerte.

Mme CRIADO.- Je ne doute pas de votre surveillance, je ne doute pas des services de police municipaux ou autres...

M. le MAIRE.- Ce que vous dites n'est pas de ma responsabilité. Ce n'est pas que je veuille me dérober de cela...

Mme CRIADO.- Indirectement, un logement est attribué en concomitance avec les services de mairie, les services sociaux, les services de la sous-préfecture.

(Intervention hors micro.)

Si, il y a des logements à la main de la mairie et il y a des logements à la main de la préfecture. Vous n'allez pas m'apprendre comment cela fonctionne.

M. le MAIRE.- Je ne veux pas me dérober, nous avons effectivement la responsabilité sur les attributions, je ne dirai pas le contraire. Néanmoins, je vous signale que, si nous faisons un maximum d'enquêtes, nous ne pouvons pas faire toutes les enquêtes sur tout le monde.

Mme CRIADO.- Non, bien sûr que non. Je parle de certaines personnes, de certaines familles.

M. le MAIRE.- Pour être plus précis, Madame, puisque vous gondolez, vous godillez, je peux vous dire que, quand il existe effectivement une suspicion à travers quelque

chose qui est bien net sur des trafics ou autres, rassurez-vous, cela ne passe pas le cap de... Néanmoins, il y a des personnes qui arrivent à avoir des logements, qui sont de bon aloi, mais qui peuvent se pervertir dans le déroulement de la vie.

Voilà, merci.

11- Participation financière du Conseil régional pour l'utilisation des équipements sportifs communaux – Année scolaire 2024-2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Cette convention vise à solliciter le Conseil régional pour les équipements sportifs utilisés par le lycée Latécoère et le lycée Arthur-Rimbaud, pour l'utilisation du gymnase.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

12- Tarifs billetterie de la régie des agents de la Ville avec participations à compter du 1^{er} août 2025

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Monsieur le Maire, il suffit de valider ce qui a été voté à la régie des agents de la Ville, c'est-à-dire la participation à compter du 1^{er} août 2025 pour les agents de toutes les billetteries, que ce soit le cinéma, OK Coral, le stade nautique, le zoo, le Village des automates, etc.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. CAILLAT.- Pour un petit sourire et pour détendre l'atmosphère, vous avez noté que M. Mayor a quitté la salle à 15 heures 36. Il ne faudrait pas que, pour une question de quorum, nous soyons obligés de revenir dans trois jours. Je pense que vous avez noté son départ.

M. le MAIRE.- Le quorum est largement atteint.

M. CAILLAT.- Oui, j'ai compté, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas à compter, nous avons les procurations.

M. CAILLAT.- Le quorum est seulement la présence physique.

C'était une plaisanterie, Madame, j'ai vu que vous aviez noté qu'il est parti.

(Rires.)

M. le MAIRE.- Il n'y a pas à détendre l'atmosphère, elle n'est pas tendue.

13- Régies du Deven – Adhésions saison 2025/2026 auprès de la FFE (Fédération française d'équitation)

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Le rapport 13 concerne l'adhésion à la Fédération française d'équitation pour la régie du Deven.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

14- RÉGIE DU DEVEN – Tarifs de la mise à disposition de la structure équestre, de la cavalerie et de formateurs à EKISTEA CONSEIL SAS pour la saison 2025/2026 – Convention afférente

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Le rapport 14 concerne la mise à disposition du site et des cavaliers, avec la convention et les tarifs, à Ekistea, une société spécialisée dans la formation de tout ce qui concerne l'équitation.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

15- RÉGIES DU DEVEN – Tarifs supplémentaires et modifiés aux délibérations n° 24/25 du 20 février 2025, n° 93/25 du 10 avril 2025 et n° 126/25 du 19 juin 2025

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Le rapport 15 concerne les tarifs annuels, les forfaits. Ce qui est tout à fait nouveau, c'est bien d'en parler, ce sont les baptêmes avec les Shetland, avec un tarif à 5 € pour les enfants.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

16- Feria 2026 – Partenariat – Montants de participation et convention afférente

Rapporteur : M. BLANCHON

M. BLANCHON.- La délibération 16 concerne la Feria 2026, qui aura lieu aux arènes du Palio du 19 au 21 juin 2026.

Dans ce cadre, la commune souhaite conclure un partenariat avec les acteurs qui désirent s'associer à cet événement. La convention de partenariat ci-annexée vient préciser les engagements entre la Ville d'Istres et les futurs partenaires. Il faut savoir que, en fonction des tranches de partenariat, il y a des abonnements numérotés.

Pour rappel, la journée des partenaires aura lieu le dimanche 14 juin 2026 dans un élevage de taureaux de combat.

(Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17- Les arènes du Palio – Modification apportée à la délibération n° 264/24 du 18 décembre 2024 à partir de la période estivale 2025

Rapporteur : M. BLANCHON *(Lecture du rapport)*

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

18- Spectacles taurins – Reconduction du partenariat triennal au « Plan de développement, de défense et de transmission des cultures taurines » organisé par l'UVTF – Convention afférente

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose de reconduire le partenariat triennal qui existe entre l'Union des villes taurines françaises et, bien sûr, notre place, la nôtre, puisque je crois qu'il y a une corrida, une participation dans le cadre de l'activité générale de protection de la tauromachie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

PERSONNEL

19- Approbation du renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Monsieur le Maire, j'ai eu l'honneur récemment de défendre au Pharo le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Avec un taux d'obligation d'emploi de 11,93 % d'agents en situation de handicap, la collectivité s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Je vous propose, et nous avons eu un aval de l'instance délibératoire, un conventionnement pour trois ans, de 2025 à 2028, avec une subvention à la clé de 314 000 €.

M. le MAIRE.- Vous devriez aller plus souvent à Marseille.

M. BREMAUD.- J'y vais souvent.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

20- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Il s'agit de la mise à jour des effectifs à la suite, entre autres, d'une réussite à examen ou de la récente CAP.

Y a-t-il des questions ? Non, c'est d'un calme olympien.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

21- Régime des agents en situation de congé longue maladie et congé grave maladie

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Nous avons travaillé avec le CST sur cette thématique, le régime des agents en situation de congé longue maladie et congé grave maladie, de manière à maintenir un minimum de traitement indiciaire. Nous sommes là bien évidemment dans le cadre du soutien aux agents et au pouvoir d'achat.

L'idée est d'avoir un taux dégressif. La première année de CLM, nous maintenons le traitement indiciaire à 100 %, et il descend à 60 % les 2^e et 3^e années. En revanche, les primes et indemnités passent de 33 % à 60 % pour les trois premières années, au lieu de rien du tout.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

22- Application des 1 607 heures réglementaires

Rapporteur : M. BREMAUD

M. BREMAUD.- Cette délibération est dans le cadre des 1 607 heures réglementaires et de l'apurement de nos fonctionnements. Nous avons deux catégories d'agents qui n'étaient pas traités comme il le fallait, tout en sachant que tous nos agents sont très bien traités dans le cadre de l'article 2 lié à des congés que l'on pourrait appeler « compensatoires ».

Il se trouve que des agents dans le même service n'avaient pas le même cadre administratif, il y avait des animateurs et des éducateurs sportifs, et les éducateurs sportifs bénéficiaient de cinq jours de réduction de travail au titre des contraintes générées par leurs emplois du temps, alors que les animateurs de catégorie B, qui travaillaient avec eux mais qui n'avaient pas le même grade, n'y avaient pas droit. Ils auront donc tous ces cinq jours dans le cadre de l'article 2.

Il en va de même pour les agents non postés de la police municipale qui exercent leur fonction sur la voie publique, ils bénéficieront aussi d'une réduction de cinq jours dans le cadre de l'article 2.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

URBANISME

23- Instauration d'un barème relatif à la mise en œuvre des astreintes prévues à l'article L. 481-1 du Code de l'urbanisme en cas d'infraction

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- Je ne vais pas lire tout le rapport, il est assez conséquent, mais il est important de comprendre qu'il y a de plus en plus d'infractions au Code de l'urbanisme.

La loi du 9 avril 2024, la loi engagement et proximité, a créé de nouvelles dispositions pour le Maire. Ce dernier peut maintenant mettre en place une astreinte d'un montant maximal de 500 € par jour de retard passé le délai fixé dans la mise en demeure, qui consiste à inviter l'intéressé présentant des travaux non conformes constatés par un agent assermenté à procéder aux opérations nécessaires de mise en conformité de la construction, des travaux et des aménagements en cause, et de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ayant pour objet la régularisation des travaux.

Vous avez ensuite toutes les dispositions et, derrière, les annexes, dans lesquelles nous avons fixé un montant journalier de ces astreintes en fonction du zonage et des zones.

Cela évitera de perdre du temps au tribunal administratif, parce que c'est justement assez compliqué en ce moment.

M. PLANELLES.- Monsieur le Maire, une intervention.

C'est très bien, il faut appliquer les astreintes pour les gens qui construisent et qui ne se comportent pas bien, il n'y a aucun souci.

La question, c'est que fait-on lorsque, par exemple, le promoteur chemin du Tivoli gratte et que la route s'effondre ? Justement, ce serait important que vous puissiez nous faire un point sur ce sujet, parce qu'il est vrai que l'on ne vous a pas entendu. Cela vient de rouvrir. Qui paye les réparations ? Est-ce que c'est en train ? Voilà, je vous ai posé la question.

M. le MAIRE.- Si vous ne sautiez pas comme un morpion sur tous les problèmes...

M. PLANELLES.- Écoutez, je pose la question.

M. le MAIRE.- ... et que vous n'alliez pas créer une difficulté quelconque, vous seriez à même de réfléchir un peu.

M. PLANELLES.- J'ai réfléchi. J'ai synthétisé la question, c'est tout.

M. le MAIRE.- Vous pourriez vous poser la question : la commune est-elle aveugle ou laissera faire la situation ? Mme Gladys Haro est là, elle a surveillé les choses comme il faut. Nous allons répondre dans le détail.

Ce que nous avons fait et ce que nous comptons faire de manière très précise, c'est le libellé de toutes les tracasseries financières supplémentaires qui ont existé par rapport à cela. Nous avons commencé des discussions avec l'assurance des divers commerces impactés. Nous le ferons évaluer par un organisme indépendant, nous nous adresserons à la Métropole pour l'ouverture d'un fonds de compensation, et nous ferons en sorte que l'entreprise, ou tout au moins son assurance, le prenne en compte.

Arrêtez de laisser croire que l'on se « fout » de tout, que l'on accepte les choses comme elles sont.

M. PLANELLES.- Absolument pas.

M. le MAIRE.- Elles sont prises en compte dans leur intégralité pour faire payer la totalité des ennuis sur le collectif, c'est-à-dire sur la Ville d'Istres, avec l'impasse que cela a eu pour ses propres services avec des nécessités de choses qui ont dû être faites, plus pour les gens à titre individuel.

M. CASADO.- En plus, ce n'est pas une infraction.

M. PLANELLES.- Non, ce n'est pas une infraction, mais j'ai profité de la question pour apporter le sujet.

M. CASADO.- Le Maire vous a répondu.

M. le MAIRE.- Vous avez raison, Monsieur, vous avez « profité », c'est le terme.

M. PLANELLES.- Bien sûr que j'en ai profité. Avec vous, c'est la dictature, on ne peut jamais poser de questions, s'écarter d'un sujet.

(Brouhaha.)

Vous avez répondu à la question. Vous ne vous étiez pas exprimé sur le sujet, vous vous êtes exprimé, on vous a entendu, il n'y a pas de soucis.

M. le MAIRE.- Voilà. Est-ce que vous votez ?

M. PLANELLES.- Nous votons pour, ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas parce que nous votons pour que nous ne pouvons pas avoir des échanges.

M. le MAIRE.- Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

24- Modification de la délibération n° 302/24 du 18 décembre 2024 relative à la concession de logement pour nécessité absolue de service accordée aux personnels de l'État exerçant au sein du collège Alain-Savary

Rapporteur : M. IMBERT

M. IMBERT.- Vous n'êtes pas sans savoir que le collège Savary est un collège de compétence municipale avec toutes les obligations qui vont avec, c'est-à-dire que les fonctionnaires d'autorité qui sont sur le collège, la principale, l'intendante et la principale adjointe, sont logés obligatoirement sur le collège. Cela s'appelle la nécessité absolue de service.

Jusqu'à maintenant, le principal, M. Caton, n'occupait pas son logement, il en avait l'autorisation du recteur, et ce logement avait été attribué à quelqu'un d'autre. Il a donc fallu nous mettre en conformité et libérer le logement pour que la principale qui arrivait sur le collège puisse bénéficier de ce qui lui est dû.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. CAILLAT.- C'est ce qui justifie le transfert d'une personne qui était au CEC et qui, maintenant, vient habiter pas loin d'ici ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. CAILLAT.- Merci.

M. le MAIRE.- Elle avait un appartement qui lui était donné parce qu'il n'y avait pas de demande particulière des enseignants. À partir du moment où il y en a eu une, même si une délibération attestait de sa présence, nous sommes en demeure morale d'attribuer le logement à la principale qui vient et qui a aussi choisi ce poste parce qu'il y avait un logement possible.

25- Autorisation donnée à la Métropole Aix-Marseille-Provence de déposer les autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section BV n° 1

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- C'est pour la mise en place d'un surpresseur entre Miramas et Istres sur le réseau d'eau potable. Nous autorisons bien sûr la possibilité de construire ce surpresseur.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

26- Modification d'une servitude de passage et de tréfonds existante au profit de la SCI LA GRANDE GROUPEDE grevant la propriété communale cadastrée section A n° 700 sise quartier de la Grande Groupède

Rapporteur : M. CASADO

M. CASADO.- C'est une modification de servitude. Nous avons annexé à tort une largeur de 4 mètres sur une servitude de passage, qui correspond en fait à 6 mètres. Il convient de rectifier cette largeur par un acte modifié à la servitude existante. Cela, c'est chez le notaire. Il n'y a aucune incidence sur le prix et sur le terrain grevé.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

27- Modification de la délibération n° 288/22 du 14 décembre 2022, relative à la cession onéreuse d'une emprise de 795 m² à détacher du domaine public communal au profit de CDC Habitat située chemin du Rouquier à Istres

Rapporteur : Mme MORA (*Lecture du rapport*)

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il une remarque, une observation ? (*Il n'y en a pas.*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Mme CRIADO.- Monsieur le Maire, une question qui n'a rien à voir : je voudrais savoir où en est le refuge-fourrière. Je sais que les travaux ont été arrêtés, mais je ne sais pas pourquoi.

(*Échanges croisés.*)

M. le MAIRE.- Madame Criado ne pose pas la question de la gestion ou de la philosophie du refuge, elle pose la question des travaux.

Les travaux ont été arrêtés pour deux raisons. La première, M. Casado peut vous l'expliquer, est qu'une dame qui se trouve dans le voisinage a eu un comportement particulier et m'a même agressé sur les réseaux sociaux avec des formules que certains d'entre vous apprécieraient sans doute, mais qui sont un peu... Cela nous a d'ailleurs amenés à réfléchir aux infractions. Elle a cru que nous étions favorables à l'extension de sa maison, alors que c'était strictement interdit. Nous lui avons dit qu'il n'y avait pas de piscine à faire, et elle a fait une piscine. Nous lui avons dit qu'elle ne pouvait pas assurer l'assainissement de sa propriété, le raccord de sa propriété, en passant chez nous, ce qu'elle a fait. En plus – je reviens à votre question –, elle l'a fait sur le positionnement de la fourrière.

Nous sommes donc obligés de faire un procès à cette dame qui me vilipendait sur les réseaux sociaux, que nous avons « gagné ». Curieusement, c'est la justice nouvelle, je n'avais jamais cru que cela pouvait exister, nous avons gagné, mais on nous a dit : « Allez, soyez gentils, faites une médiation. »

Mme CRIADO.- C'est trop facile. Sinon, chacun fait ce qu'il veut.

M. le MAIRE.- Je vous dis ce qu'on nous a dit.

Mme CRIADO.- Je suis d'accord avec vous.

M. le MAIRE.- Mes collaborateurs ont participé à la médiation. Je leur ai bien dit que nous pouvions faire une médiation sur cette histoire, pour que tout le monde soit content, mais qu'il n'y aurait pas de médiation sur tous les éléments qui contribuent au trouble général de la zone.

Nous en sommes là. Nous attendons effectivement qu'il y ait le résultat des courses.

Mme CRIADO.- C'est la porte ouverte à ce que chacun fasse ce qu'il veut, et, en attendant, les animaux n'ont pas leur refuge. C'est ce qui m'importe.

M. le MAIRE.- D'accord.

Deuxièmement, pour être complet, et je joue la transparence complète, l'entreprise qui est adjudicataire, qui n'était pas une entreprise d'Istres, a fait faillite. Vous me

direz que cela n'a pas apporté plus de préjudice, puisque le temps a coïncidé avec le blocage que cette dame avait imposé à la réalité des choses.

À partir de là, nous sommes en attente de résultats judiciaires. Je ne sais pas si nous pouvons dire « résultats judiciaires », puisqu'il y a une médiation au milieu. En tout cas, nous avons un avis indiquant qu'elle a perdu.

Mme CRIADO. - D'accord. Merci, Monsieur le Maire.

M. CAILLAT. - Monsieur le Maire, vous avez oublié de rajouter ce que vous nous avez dit il y a deux mois : elle n'a pas succombé au charme de M. Casado. Pourtant, il s'y est beaucoup employé.

M. le MAIRE. - C'est M. Casado qui n'a pas succombé à son charme.

(Rires.)

C'est le contraire, c'est le côté incorruptible de M. Casado que j'ai voulu mettre en avant. Si vous la voyiez, Monsieur Caillat, vous comprendriez l'émulsion que, je le sais, peut effectivement entraîner ce genre de physionomie.

M. CAILLAT. - Je ne sais pas qui c'est, je ne l'ai jamais vue.

(Rires.)

M. le MAIRE. - Cela vaut le coup que vous alliez voir.

M. BREMAUD. - En plus, M. Casado n'a aucun charme.

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Secrétaire de Séance,

Patrick GRIMALDI



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

